

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau tenue exceptionnellement en huis clos le mardi 21 avril 2020 à compter de 15h00 par vidéoconférence, en vertu de l'arrêté pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux (COVID-19), ayant quorum et se déroulant sous la présidence de madame la Préfète Chantal Lamarche.

Sont présents:

Municipalités représentées

Monsieur le conseiller Alphée Moreau
Monsieur le conseiller Laurent Fortin
Madame la conseillère Julie Jolivet
Monsieur le conseiller Gilles Bastien
Monsieur le conseiller Nicolas Malette
Monsieur le conseiller Raymond Morin
Monsieur le conseiller Gaétan Guindon
Monsieur le conseiller Neil Gagnon
Monsieur le conseiller Réal Rochon
Madame la conseillère Jocelyne Lyrette
Monsieur le conseiller Robert Bergeron
Madame la conseillère Carole Robert
Monsieur le conseiller Gary Lachapelle
Madame la conseillère Francine Fortin
Monsieur le conseiller Ronald Cross
Monsieur le conseiller Alain Fortin
Monsieur le conseiller Roch Carpentier

Aumond
Blue Sea
Bois-Franc
Bouchette
Cayamant
Déléage
Denholm
Egan-Sud
Gracefield
Grand-Remous
Kazabazua
Low
Lac Ste-Marie
Maniwaki
Messines
Montcerf-Lytton
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

Sont aussi présentes :

De la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, madame Véronique Denis, directrice générale adjointe et greffière, madame Natacha Desjardins, agente de communications et madame Julie Thérien, adjointe au greffe.

Deux journalistes sont également présents en vidéoconférence et les citoyens ont été invités, via les réseaux sociaux, à transmettre par courriel leurs questions relatives à l'ordre du jour de la présente séance ordinaire.

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Ouverture de la séance par la préfète

Madame la Préfète déclare la séance ouverte à 15 h 00. Monsieur le conseiller Réal Rochon est absent à l'ouverture de la séance.

2020-R-AG086

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 17 mars 2020

Monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2020-R-AG087

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC du 17 mars 2020

Monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par monsieur le conseiller Roch Carpentier, propose et il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mars 2020 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Note au procès-verbal – Dépôt de rapport d'activité mensuel de la préfète – Période du 11 mars au 15 avril 2020

Madame la préfète dépose aux membres du Conseil son rapport d'activité mensuel et les invite à communiquer avec elle pour toute information supplémentaire.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Note au procès-verbal

Monsieur le conseiller Réal Rochon se joint à la séance ordinaire à 15 h 01.

2020-R-AG088

Renouvellement du contrat d'assurances générales « La Municipale » et du contrat d'assurances automobiles « La Municipale Automobile » – La Mutuelle des municipalités du Québec

Considérant la résolution 2012-R-AG119 adoptée par le conseil de la MRCVG par laquelle il a été résolu que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau devienne membre de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) aux fins de transiger ses contrats d'assurance avec elle, suite à une recherche de prix effectuée pour le renouvellement annuel du contrat d'assurances générales conformément à sa politique d'achat;

Considérant que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau a reçu de la MMQ une proposition de renouvellement de son contrat d'assurances générales, « La Municipale », au prix de 26 053 \$ et de son contrat d'assurances automobiles, « La Municipale automobile », au prix de 6 825 \$;

Considérant la recommandation du comité de l'Administration générale à l'occasion de la rencontre tenue le 8 avril 2020.

En conséquence, monsieur le conseiller Neil Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Nicolas Malette, propose et il est résolu de renouveler le contrat annuel d'assurances générales de la MRC, « La Municipale », au montant de 26 053 \$ (avant taxes) ainsi que le contrat d'assurances automobiles de la MRC, « La Municipale automobile », au prix de 6 825 \$ (avant taxes), auprès de La Mutuelle des municipalités du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-R-AG089

Octroi de contrat – Groupe DL Solutions informatiques – Gestion des services TI de la MRCVG (offre Platine)

Monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser la direction des ressources financières, humaines et matérielles à octroyer un contrat au Groupe DL Solution informatiques, pour la gestion des services TI de la MRCVG (offre Platine), au coût mensuel de 466,25 \$ pour 75 postes de travail (prix ajusté selon le nombre réel de postes de travail) et aux conditions soumises, pour la période du 1^{er} mai 2020 au 30 avril 2023, tel que recommandé par le comité de l'Administration générale à l'occasion de sa rencontre tenue le 8 avril 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-R-AG090

Appui à la municipalité de Ste-Brigitte-des-Saults – Programme d'emplois d'été du Canada – Demande de modification du taux de pourcentage offert aux municipalités

Considérant la résolution 36.02.2020 adoptée par le Conseil de la municipalité de Ste-Brigitte-des-Saults, afin de demander au Gouvernement du Canada une augmentation du pourcentage de financement pour le programme Emplois d'été Canada afin que les municipalités soient admissibles à recevoir le même pourcentage de financement que les organismes sans but lucratif;

Considérant que depuis l'adoption de cette résolution, des modifications ont été apportées au programme pour la période estivale 2020, en raison du COVID-19, mais que les préoccupations énoncées demeurent pour les prochaines années;

Considérant la recommandation d'appui du comité de l'Administration générale à l'occasion de sa rencontre tenue le 8 avril 2020 dans ce dossier.

En conséquence, monsieur le conseiller Gary Lachapelle, appuyé par monsieur le conseiller Réal Rochon, propose et il est unanimement résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de demander au Gouvernement du Canada d'étudier, pour les prochaines années, la possibilité d'augmenter le financement pour le programme Emplois d'été Canada afin que les municipalités soient admissibles à recevoir le même pourcentage de financement que les organismes sans but lucratif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-R-AG091

Autorisation à la direction générale – Mise en œuvre d'un Plan d'action relié à la pandémie de la COVID-19

Considérant que le gouvernement du Québec a adopté le 13 mars 2020 une déclaration d'urgence sanitaire, en raison de la pandémie de la COVID-19;

Considérant que le gouvernement du Québec a ordonné plusieurs directives à l'égard des municipalités et des MRC et que la MRC a obtempéré promptement à ces ordonnances;

Considérant que la MRC a déjà mis en œuvre et souhaite poursuivre à mettre en œuvre toute mesure raisonnable qui pourra contribuer à contrer la propagation du coronavirus, particulièrement en ce qui a trait aux services offerts et à la gestion des ressources humaines de son organisation;

Considérant que dans ce contexte, le Conseil de la MRC soutient la direction générale dans la mise en œuvre d'un plan d'action relié à la pandémie de ce coronavirus;

En conséquence, monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par monsieur le conseiller Laurent Fortin, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser la directrice générale, ou en son absence la directrice générale adjointe et greffière, de poursuivre la mise en œuvre un plan d'action relié à la pandémie de la COVID-19, et particulièrement, à décréter toute mesure préventive, de contrôle et exceptionnelle en lien avec les services de la MRC jugés essentiels et qui sont maintenus, l'accès par la population aux services de la MRC, les conditions de travail des membres du personnel de la MRC, la gestion contractuelle et toute autre mesure requise dans les circonstances. De ratifier toute mesure mise en œuvre à ce jour par la direction générale, dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-R-AG092

Autorisation de signature – Renouvellement de l'entente de fourniture de services techniques d'inspection avec M. Robert Baillargeon – Livraison des programmes d'amélioration de l'habitat et de l'accessibilité de la Société d'habitation du Québec (SHQ)

Considérant l'aide financière habituellement mise à la disposition de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau dans le cadre des programmes d'amélioration de l'habitat et de l'accessibilité de la Société d'habitation du Québec, annuellement;

Considérant que la MRC désire renouveler l'entente intervenue avec M. Robert Baillargeon pour un mandat de livraison des programmes d'amélioration de l'habitat et de l'accessibilité de la Société d'habitation du Québec, selon les modalités prévues entre les parties, pour l'année 2020-2021.

En conséquence, monsieur le conseiller Réal Rochon, appuyé par monsieur le conseiller Alphée Moreau, propose et il est résolu de renouveler l'entente concernant la livraison des programmes d'amélioration de l'habitat et de l'accessibilité de la SHQ intervenue avec M. Robert Baillargeon pour l'année 2020-2021 et ce à titre d'inspecteur et d'autoriser la préfète et la directrice générale ou la directrice générale adjointe et greffière à signer ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONSEIL

2020-R-AG093

Nomination de M. Roch Carpentier à titre de substitut au sein du Comité administratif de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau – Modification de la résolution 2020-R-AG004

Modifiée par
2020-R-AG190
18 août 2020

Monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de nommer M. Roch Carpentier à titre de substitut au sein du Comité administratif de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, pour un mandat de deux (2) ans, conformément au règlement 2015-280 en vigueur et tel que recommandé par le Comité plénier administratif à l'occasion de sa rencontre tenue le 8 avril 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-R-AG094

Nomination de Mme Véronique Denis à titre de substitut au sein du conseil d'administration de Connexion Fibre Picanoc

Abrogée par
2021-R-AG041
16 février 2021

Monsieur le conseiller Gary Lachapelle, appuyé par monsieur le conseiller Ronald Cross, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de nommer Mme Véronique Denis à titre de substitut au sein du conseil d'administration de Connexion Fibre Picanoc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

2020-R-AG095

Adoption du registre des chèques – MRC – Période du 18 mars au 21 avril 2020

Monsieur le conseiller Nicolas Malette, appuyé par monsieur le conseiller Roch Carpentier, propose et il est résolu d'adopter, tel que présentée, le registre des chèques pour la période du 18 mars au 21 avril 2020, totalisant un montant de 650 026,76 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-R-AG096

Prélèvements bancaires – MRC – Période du 18 mars au 17 avril 2020

Monsieur le conseiller Neil Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu d'adopter, tel que présentée, la liste des prélèvements bancaires pour la période du 18 mars au 21 avril 2020, totalisant un montant de 371 022,75 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-R-AG097

Adoption de la liste des comptes fournisseurs de la MRC au 21 avril 2020

Monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Alphée Moreau, propose et il est résolu d'adopter, tel que présentée, la liste des comptes fournisseurs de la MRC au 21 avril 2020 totalisant un montant de 271 220,93 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certificat de disponibilité des crédits

Je, soussignée, Claude-Ann Langevin, directrice des ressources matérielles, humaines et financières de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

Claude-Ann Langevin, Directrice des ressources matérielles, humaines et financières

2020-R-AG098

Autorisation d'emprunt temporaire – Coûts relatifs à la collecte des matières résiduelles organiques (Règlement 2020-344)

Abrogée par
2020-R-AG228
15 sept. 2020

Considérant que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau a adopté le règlement 2020-344 « Décrétant un emprunt afin de financer certains coûts relatifs à la collecte des matières résiduelles organiques »;

Considérant que la MRC doit procéder à des dépenses relatives à la collecte des matières résiduelles organiques, d'une part, et renflouer le fonds d'administration général pour des dépenses déjà encourues relativement au même objet, d'autre part;

Considérant que la MRC s'adressera à la Caisse populaire Desjardins de Gracefield afin d'effectuer un emprunt temporaire duquel des versements seront demandés par la directrice des ressources financières, humaines et matérielles de la MRC, Mme Claude-Ann Langevin, ou toute autre personne la remplaçant à ce titre, au fur et à mesure que les dépenses seront engagées.

En conséquence, monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau autorise la direction des ressources financières, humaines et matérielles de la MRC à entreprendre les démarches auprès de la Caisse populaire Desjardins de Gracefield afin d'effectuer tout emprunt temporaire nécessaire aux dépenses relatives à la collecte des matières résiduelles organiques, conformément au règlement 2020-344.

Il est également résolu d'autoriser madame Chantal Lamarche, préfète, ainsi qu'une représentante de la direction générale à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents requis à ces fins et d'autoriser la directrice des ressources financières, humaines et matérielles, madame Claude-Ann Langevin, ou toute autre personne la remplaçant à ce titre, à demander les versements relatifs à cet emprunt temporaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-R-AG099

Autorisation d'emprunt temporaire – Coûts relatifs au traitement par compostage des matières résiduelles organiques (Règlement 2020-345)

Abrogée par
2020-R-AG230
15 sept. 2020

Considérant que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau a adopté le règlement 2020-345 « Décrétant un emprunt afin de financer certains coûts relatifs au traitement par compostage des matières résiduelles organiques »;

Considérant que la MRC doit procéder à des dépenses relatives au traitement par compostage des matières résiduelles organiques, d'une part, et renflouer le fonds d'administration général pour des dépenses déjà encourues relativement au même objet, d'autre part;

Considérant que la MRC s'adressera à la Caisse populaire Desjardins de Gracefield afin d'effectuer un emprunt temporaire duquel des versements seront demandés par la directrice des ressources financières, humaines et matérielles de la MRC, Mme Claude-Ann Langevin, ou toute autre personne la remplaçant à ce titre, au fur et à mesure que les dépenses seront engagées.

En conséquence, monsieur le conseiller Alphée Moreau, appuyé par monsieur le conseiller Roch Carpentier, propose et il est résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau autorise la direction des ressources financières, humaines et matérielles de la MRC à entreprendre les démarches auprès de la Caisse populaire Desjardins de Gracefield afin d'effectuer tout emprunt temporaire nécessaire aux dépenses relatives à au traitement par compostage des matières résiduelles organiques, conformément au règlement 2020-345.

Il est également résolu d'autoriser madame Chantal Lamarche, préfète, ainsi qu'une représentante de la direction générale à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents requis à ces fins et d'autoriser la directrice des ressources financières, humaines et matérielles, madame Claude-Ann Langevin, ou toute autre personne la remplaçant à ce titre, à demander les versements relatifs à cet emprunt temporaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

2020-R-AG100

Entérinement – Embauche d'un ingénieur junior au sein du service de génie municipal de la MRC

Monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par monsieur le conseiller Gary Lachapelle, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'entériner l'embauche de Monsieur Emmanuel Karikumushaha au poste d'ingénieur junior au sein du service de génie municipal de la MRC, suite au processus de sélection réalisé et conformément à la résolution 2019-R-AG251, aux conditions de travail en vigueur à la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRANSPORTS EN COMMUN

2020-R-AG101

Demande d'aide financière au ministère des Transports (MTQ) – Liaison des travailleurs – Autobus Gatineau

Considérant la nécessité de maintenir la liaison par autocar interurbain Maniwaki – Gatineau/Ottawa actuellement effectuée par Autobus Gatineau;

Considérant la possibilité d'obtenir une aide financière du MTQ pour le maintien de cette liaison dans le cadre du programme d'aide au développement du transport collectif;

Considérant que dans le cadre de ce programme, il incombe donc au milieu municipal de se prononcer pour soutenir la liaison, les dispositions du programme prévoyant que le MTQ triple la contribution du milieu;

Considérant les prévisions budgétaires adoptées par le Conseil de la MRC confirmant l'appui financier à Autobus Gatineau pour la liaison des travailleurs;

En conséquence, monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Raymond Morin, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau :

- D'octroyer une aide financière d'un montant de 10 000 \$ à même les fonds identifiés au budget pour les transports collectifs à la MRCVG et au GUTACVG, pour maintenir la liaison par autocar interurbain entre Maniwaki et Gatineau/Ottawa effectuée en vertu d'un permis détenu par une société de transport privée;
- De demander au MTQ d'octroyer l'aide financière prévue dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif, soit un montant attendu de 30 000 \$ équivalant au triple de la contribution du milieu municipal;
- De préciser que l'aide financière totale couvre une période de douze (12) mois correspondant à l'année de référence 2019 (1^{er} janvier au 31 décembre);
- De préciser que l'aide financière permettra de couvrir le déficit d'exploitation du parcours;
- De préciser que le nombre de déplacements anticipés est de 4 999 et moins;
- De mandater le Guichet unique des transports collectif et adapté de la Vallée-de-la-Gatineau (GUTACVG) pour gérer l'aide financière et la reddition de comptes afférente avec la compagnie pour l'année de référence;
- D'envoyer la présente résolution au MTQ, au GUTACVG et à Autobus Gatineau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec (MTQ) – Transport interurbain, Ligne Grand-Remous/Ottawa – Autobus Gatineau

Considérant la nécessité de maintenir la liaison par autocar interurbain pour la ligne Grand-Remous/Ottawa actuellement effectuée par Autobus Gatineau;

Considérant la possibilité d'obtenir une aide financière du MTQ pour le maintien de cette liaison dans le cadre du programme d'aide au développement du transport collectif;

Considérant que dans le cadre de ce programme, il incombe au milieu municipal de se prononcer pour soutenir la liaison, les dispositions du programme prévoyant que le MTQ triple la contribution du milieu;

Considérant les prévisions budgétaires adoptées par le Conseil de la MRC confirmant l'appui financier à Autobus Gatineau pour la ligne Grand-Remous/Ottawa.

En conséquence, monsieur le conseiller Robert Bergeron, appuyé par monsieur le conseiller Réal Rochon, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau :

- D'octroyer une aide financière d'un montant de 50 000 \$ à même les fonds identifiés au budget pour les transports collectifs à la MRCVG pour maintenir la liaison par autocar interurbain entre Grand-Remous et Ottawa effectuée en vertu d'un permis détenu par une société de transport privée;
- De demander au MTQ d'octroyer l'aide financière prévue dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif, soit un montant attendu de 150 000 \$ équivalant au triple de la contribution du milieu municipal;
- De préciser que l'aide financière totale couvre une période de douze (12) mois correspondant à l'année de référence 2019 (1^{er} mars 2019 au 29 février 2020);
- De préciser que l'aide financière permettra de couvrir le déficit d'exploitation du parcours;
- De préciser que le nombre de déplacements anticipés est de 4 999 et moins;
- De mandater le Guichet unique des transports collectif et adapté de la Vallée-de-la-Gatineau (GUTAC-VG) pour gérer l'aide financière et la reddition de comptes afférente avec la société de transport privée pour l'année de référence;
- D'envoyer la présente résolution au MTQ, au GUTAC-VG et à Autobus Gatineau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

Note au procès-verbal – Dépôt – Rapport annuel 2019 – Centre de transfert et Écocentre

Le rapport annuel 2019 du Centre de transfert et Écocentre est déposé aux membres du Conseil. Ces derniers sont invités à communiquer avec Madame Kimberley Mason pour toute information supplémentaire.

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

Appui à la municipalité de Lac Ste-Marie – Fermeture du chemin du lac des Bagnoles

Considérant la résolution 2020-02-038 adoptée par le Conseil de la municipalité de Lac Ste-Marie concernant la fermeture du lac des Bagnoles, suite à la décision du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) de ne plus entretenir ce chemin;

Considérant que selon le MFFP, les frais d'entretien de ce chemin doivent maintenant être assumés par ses utilisateurs;

Considérant les enjeux de sécurité publique soulevés par la municipalité de Lac Ste-Marie, les gens continuant d'utiliser ce chemin pour accéder au lac Vert, malgré sa détérioration;

Considérant la recommandation du comité de l'Aménagement et de Développement à l'occasion de sa rencontre tenue le 7 avril 2020 dans ce dossier.

En conséquence, monsieur le conseiller Gary Lachapelle, appuyé par monsieur le conseiller Alphée Moreau, propose et il est unanimement résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'appuyer la résolution 2020-02-038 adoptée par le Conseil de la municipalité de Lac Ste-Marie concernant la fermeture complète du chemin du lac des Bagnoles, jusqu'à la disponibilité des fonds extrabudgétaires par cette municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-R-AG104

Adoption par renvoi au document précédemment adopté (art. 53.11.4 L.A.U.), avec modifications, d'un document indiquant à la municipalité locale touchée par le règlement 2019-338 (Maniwaki), modifiant le schéma d'aménagement de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, les mesures à prendre relativement à son plan et règlements d'urbanisme

Considérant qu'en vertu du deuxième alinéa de l'article 53.11.4 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), après l'entrée en vigueur d'un règlement modifiant le schéma d'aménagement, le conseil de la municipalité régionale de comté adopte, le cas échéant, un document qui indique la nature des modifications qu'une municipalité devra, pour tenir compte de la modification du schéma, apporter à son plan d'urbanisme et règlements d'urbanisme;

Considérant que le conseil de la municipalité régionale de comté peut adopter le document prévu au deuxième alinéa par un renvoi à celui qui a été adopté en vertu du premier alinéa de l'article 53.11.4, auquel certaines modifications ont été apportées suite aux avis reçus du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre de ce processus réglementaire;

Considérant le document adopté le 15 octobre 2019 intitulé « Document sur la nature des modifications à apporter au plan et règlement de zonage de la ville de Maniwaki suite à l'entrée en vigueur du règlement 2019-338 modifiant le schéma d'aménagement de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau adopté conformément à l'article 53.11.4 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1) », par la résolution 2019-R-AG269.

En conséquence, madame la conseillère Francine Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Robert Bergeron, propose et il est résolu que le conseil de la MRC La Vallée-de-la-Gatineau procède à l'adoption par renvoi en vertu de l'article 53.11.4 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) du document modifié indiquant à la Municipalité locale touchée par le règlement 2019-338 modifiant le schéma d'aménagement (Maniwaki) les mesures à prendre relativement à son plan et règlements de zonage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-R-AG105

Autorisation de signature – Transaction-Quittance – Dossier 550-17-011167-192

Monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Roch Carpentier, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC d'autoriser Mme Chantal Lamarche, préfète, à signer pour et au nom de la MRC la Transaction-quittance intervenue dans le dossier 550-17-011167-192, conséquemment aux démarches entreprises par et pour la Ville de Gracefield dans ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Note au procès-verbal

Messieurs les conseillers Neil Gagnon et Laurent Fortin quittent la séance ordinaire à 15 h 11.

AGRICULTURE

2020-R-AG106

Autorisation de signature – Entente avec l'organisme 100° – Octroi de financement pour le projet « Cuisinons les Saveurs de la Vallée du marché agricole Les Saveurs de la Vallée »

Monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par monsieur le conseiller Alphée Moreau, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser monsieur Marc Cloutier, directeur du développement économique de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, à signer, pour et au nom de la MRC, une entente avec l'organisme 100° relativement à l'octroi d'une aide financière de 6 690 \$, qui sera par la suite versée à l'organisme Opération Diversification agricole Haute-Gatineau (ODA), pour la réalisation du projet « Cuisinons les Saveurs de la Vallée du marché agricole Les Saveurs de la Vallée ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Note au procès-verbal

Monsieur le conseiller Laurent Fortin réintègre la séance ordinaire à 15 h 12.

LOISIRS ET CULTURE

2020-R-AG107

Octroi de contrat – Recherche de prix 200205 – Gestion de l'entretien estival de la Véloroute des Draveurs

Considérant la recherche de prix réalisée auprès de deux (2) fournisseurs pour la Gestion de l'entretien estival de la Véloroute des Draveurs;

Considérant qu'une seule soumission a été reçue dans les délais prescrits, soit celle de l'Association Régionale des motoneigistes de la Haute-Gatineau, Les Ours Blancs inc., au coût de 77 250 \$ (avant taxes), laquelle a été trouvée conforme;

Considérant que des vérifications sont présentement en cours quant aux procédures à mettre en place pour assurer le respect des directives gouvernementales relatives à la Gestion de la COVID-19.

En conséquence, monsieur le conseiller Réal Rochon, appuyé par monsieur le conseiller Nicolas Malette, propose et il est résolu par le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'octroyer un contrat à l'Association régionale des motoneigistes de la Haute-Gatineau, Les Ours Blancs inc., au coût de 77 250 \$ avant taxes pour la Gestion de l'entretien estival de la Véloroute des Draveurs, sous réserve des conditions à mettre en place pour assurer le respect des directives gouvernementales relatives à la COVID-19, et autorise la préfète et la directrice générale ou la directrice générale adjointe et greffière à signer tout document relatif à cet octroi de contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Note au procès-verbal – Information – Report de la Soirée reconnaissance 2020 Loisir Sport Culture

Les membres du Conseil sont informés du report de la Soirée reconnaissance 2020 Loisir Sport Culture, en raison de la COVID-19 et des directives gouvernementales. Divers scénarios ont à l'étude relativement à la tenue de cet événement.

CORRESPONDANCE

Aucune question sur la correspondance.

VARIA POUR INFORMATION

Aucun Varia.

PÉRIODE DE QUESTIONS ET PARLE AU PUBLIC

Aucune question du public reçue préalablement à la tenue de la présente séance.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

2020-R-AG108

Clôture de la séance

Monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par monsieur le conseiller Ronald Cross, propose et il est résolu de clore la présente séance à 15 h 13.

ADOPTÉE

Chantal Lamarche
Préfète

Me Véronique Denis
Directrice générale
adjointe et greffière

Je, Chantal Lamarche, préfète, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.